Enseigner la RSE : une question ancienne et éminement politique

13 avril 2017 par Benoit Grossiord Débats 263 visites

Un article de Corinne Vercher-Chaptal
Professeur de management, Université Paris 13 – USPC

Publié le 10 avril 2017 dans The Conversation

Enseigner la RSE : une question ancienne et éminemment politique

a e k.

Corinne Vercher-Chaptal, *Université Paris 13 – USPC*

La question de l'enseignement de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) n'est pas nouvelle. En effet, l'économiste Howard R. Bowen, identifié comme le père fondateur de la discipline (Gond, 2013), intègre en 1950 dans le cadre de ses fonctions de directeur du département d'économie à l'université de l'Illinois des enseignements relatifs à la responsabilité sociétale dans les cursus académiques.

Dans son ouvrage séminal publié en 1953 – *Social Responsibilities of the Businessman* – Bowen met l'accent sur le rôle joué par les formations en management et consacre un chapitre aux transformations souhaitables de ces dernières. Selon l'auteur, les formations doivent s'orienter vers la diffusion de savoirs nouveaux propres à rendre « naturelle » l'idée de responsabilité auprès des managers, et créer les

conditions d'une performativité des discours.

Inscrit dans le courant de l'institutionnalisme économique, et conscient de l'importance d'embrasser simultanément les dimensions historique, systémique, politique et institutionnelle de la RSE, Bowen appelle à un travail de (re)conceptualisation de l'entreprise permettant d'envisager au-delà de l'activité de production de biens et de services, les conditions et les finalités de cette production. Les établissements de formation à la gestion et les associations de dirigeants doivent être, selon l'auteur, le vecteur majeur de diffusion de représentations alternatives de l'entreprise.

Si la problématique de l'enseignement de la RSE n'est pas nouvelle, le parcours académique de Bowen (Gond et Acquier, 2007) nous montre qu'elle est également loin d'être « neutre ». En effet, toujours dans le cadre de son mandat de direction au Business Collège de l'université de l'Illinois, les décisions de Bowen en termes de contenu des enseignements seront jugées trop antinomiques avec les approches néoclassiques et lui vaudront les foudres des économistes orthodoxes qui le conduiront à la démission.

Dans le contexte de l'époque, cet épisode connu sous le nom de la « controverse Bowen » sera rétrospectivement considéré comme une vague de « maccarthysme académique » (Solberg et Tomilson, 1997) témoignant du fait que l'enseignement de la RSE n'est pas seulement une question de transmission de *best practices*, mais relève en premier lieu de positionnements idéologiques et de parti pris théoriques.

Le risque d'une dérive techniciste des formations en RSE

Plus d'un demi-siècle plus tard, les questions relatives à l'enseignement de la RSE nous semblent plus que jamais devoir être (re)posées. Notons que c'est dans cette perspective que le site du RIODD (Réseau interdisciplinaire sur les organisation et le développement durable) inaugure une rubrique permettant de susciter et alimenter le débat.

Parmi les termes de ce dernier, figure selon nous le risque d'une technicisation accrue de la RSE conduisant à enfermer cette dernière dans un savoir d'expert par lequel des décisions rationnelles – au sens de la rationalité procédurale – sont prises et des dispositifs volontaires et contractuels – tels les codes de conduite ou les accords-cadres internationaux – sont produits afin d'optimiser l'articulation des finalités économiques, sociales et environnementales.

Ce faisant, les enseignements de RSE s'exposeraient à une dérive semblable à celle connue par les formations à la gestion des ressources humaines centrées sur la diffusion d'une approche instrumentale de la discipline (Brabet 1993 ; Dietrich, Pigeyre, Vercher-Chaptal, 2015) ne permettant pas – ou peu – de saisir la dimension politique et idéologique de cette dernière.

Dans ce cadre, la RSE est assimilée à l'établissement de standards et de normes incitatives pour aller au-delà de la loi, et qu'il s'agit d'incorporer dans le fonctionnement des entreprises afin de pallier les défaillances de la rationalité économique pure dans sa capacité à assurer l'équilibre entre les dimensions sociales, environnementales et sociétales de ses activités.

L'accent est mis sur les mécanismes de contrôle et le respect des procédures pour assurer l'efficacité de la RSE, entendue comme l'alignement des intérêts et des comportements des acteurs impliqués dans les systèmes de production. C'est en ce sens que certains auteurs dénoncent la domination d'un « compliance-based model of CSR » (Sum, 2009).

Une illustration en est fournie par les codes de conduite émis par les grandes firmes donneurs d'ordres qui ont pour fonction, d'une part d'établir les standards minimums de travail auxquels doivent se conformer les sous-traitants et fournisseurs, d'autre part de prévoir les systèmes de vérification et de contrôle qui

détermineront le maintien ou l'arrêt des commandes et sur lesquels se construira la politique de communication de l'entreprise auprès de la société civile (Vercher, Palpacuer, Charreire-Petit, 2011).

Bien que l'on parle d'éthique dans cette approche, il y a finalement assez peu d'interrogations sur les finalités de l'entreprise ; comme si l'éthique consistait à respecter des normes.

Au fur et à mesure que la RSE se managérialise – un processus qualifié de CSR-ization par Sum (2009) –, sa composante procédurale et contractuelle se renforce au détriment de sa dimension morale et/ou politique. Loin de promouvoir des conceptualisations alternatives de l'entreprise cette approche partage tout en les nuançant, les postulats centraux d'une représentation néolibérale de la firme.

Outre le fait que la propriété reste, sinon le seul, du moins le premier critère justifiant l'appropriation de la valeur créée par l'entreprise, on retrouve le rôle central joué par les contrats dans la régulation des relations entre les individus ou entre les entreprises interdépendantes au sein des réseaux transnationaux de production. (Vercher et coll. op. cit.)

Vers la diffusion d'une « RSE politique » ?

Afin d'élargir la perspective de l"approche techniciste, il nous semble important de concevoir et d'enseigner la RSE comme une extension du domaine de la gestion permettant de mettre cette dernière au service d'une réflexion critique sur la conduite de l'action collective et sur la notion de résultat. L'extension du domaine de la gestion via la RSE appelle à modifier nos catégories les mieux établies pour (re)construire et diffuser de nouveaux savoirs et modèles d'entreprise.

C'est dans cette perspective que depuis quelques années, des programmes de recherches transdisciplinaires s'attellent à la production de nouvelles conceptualisations de l'organisation de l'action collective et de ses finalités, en parallèle ou dans le prolongement des travaux conduits dans le champ de l'économie sociale et solidaire (Laville 2016, Bernet et coll. 2016).

Dans cette perspective, et de façon pionnière, le programme de recherche mené depuis 2009 au collège des Bernardins, en dénaturalisant et en se démarquant radicalement de la représentation dominante de l'entreprise telle que véhiculée par le modèle de la « shareholder theory », fait le choix de « rééduquer notre regard de théoriciens ou de praticiens en nous accoutumant, malgré l'obscurité du temps présent » à considérer l'entreprise comme une entité politique d'une espèce nouvelle qu'il convient de reconstruire (Favereau 2014).

C'est bien la diffusion de tels travaux de recherche dans les formations en management qui peuvent fournir les préalables conceptuels et théoriques permettant de penser les idéologies, les enjeux, les contenus et les dispositifs de la RSE. L'enjeu, n'est rien de moins que de former des professionnels qui vont être capables d'évoluer dans le système et de le faire évoluer, d'inventer de nouvelles formes d'organisation, de relations entre les individus, les groupes, les entreprises et la société, et qui questionnent leurs finalités mêmes.

> « In every enterprise there is need at the top level for the leavening influence of executives who have board perspective and social understanding. In the final analysis this can be achieve only through education in the broadest sense. » (Bowen, op. cit.).

Corinne Vercher-Chaptal, Professeur de management, *Université Paris 13 – USPC*

La version originale de cet article a été publiée sur The Conversation.

Caractérisation de l'action selon les 5 compétences DD&RS

- Compétence collective (communication, gouvernance, parties prenantes, solidarité, diversité..)
- Compétence de responsabilité dans un cadre éthique (valeurs, psychologie, bien commun, enjeux sociétaux, pouvoir, normes)
- Compétence prospective (incertitude, scénarios, échelles spatio-temporelles)
- Compétence Systémique (complexité, interactions, flux)

Objectifs de la ou les actions décrites

- Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde (ODD N°1 - Société)
- Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge (ODD n°3 - Société)
- Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie (ODD n°4 - Société)
- Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles (ODD n°5 - Société)
- Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous (ODD n°8 - Economie)
- Renforcer les moyens de mettre en oeuvre le Parenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser (ODD n°17 - Partenariats)

Licence : CC by-sa

Contacter l'auteur